

## **Service des Eaux - Programme modificatif de travaux pour l'année 1998 - Lancement des appels d'offres**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Lors de sa séance du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté le programme de travaux du Service des Eaux pour l'année 1998 en fonction des crédits inscrits au budget primitif.

Suite aux résultats des appels d'offres, des travaux réalisés et engagés à ce jour, il est possible de mettre en place un programme modificatif de travaux pour un montant de 2 250 000 F sur le crédit ouvert à l'article 2315 - code projet 00512 - service 30700.

**1/** Le programme complémentaire de travaux proposé concerne les stations de traitement et de pompage :

- Réfection de la barrière et de la clôture de la totalité de l'enceinte du réservoir de Planoise avec confection d'un muret de soubassement : 700 KF HT.

- Réfection des armoires électriques des stations de pompage de Beauregard en direction du réservoir de Bregille et de Saint-Claude en direction du réservoir du Point du Jour. Des systèmes de variation de vitesse des pompes seront intégrés dans les armoires : 750 KF HT.

- Remplacement des cuves sous pression et des réservoirs antibélier dans les stations : mise en conformité des installations : 200 KF HT.

**2/** Travaux sur réseau de distribution d'eau :

- Renouvellement du réseau d'eau rue Berlioz dans le cadre des travaux en cours sur le quartier : 600 KF HT et en coordination avec les autres travaux lancés. Ce programme n'avait pas été retenu au budget primitif et nécessite le vote d'un crédit complémentaire.

Sur avis favorable de la Commission Voirie-Réseaux-Transport, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme modificatif de travaux proposé dont le financement sera assuré sur les crédits disponibles au budget primitif 1998,

- voter en dépenses, au budget supplémentaire de l'exercice courant du Service des Eaux, un crédit de 600 000 F HT, au chapitre 892 article 2315 code projet 30700, destiné à financer les travaux de renouvellement du réseau d'eau rue Berlioz. Leur financement sera assuré par une reprise partielle de l'excédent du compte administratif 1997. Après cette reprise, l'excédent disponible pour une affectation ultérieure s'élèvera à 5 771 026,20 F,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux complémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.*